



Ministère de la Mer
Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
Service de Santé des Gens de Mer

Permanence du service de santé des gens de mer et délivrance des certificats médicaux d'aptitude à la navigation

Le Service de santé des gens de mer a repris une activité normale. Les services sont joignables par mail et par téléphone.

La prise de rendez-vous par internet « Rendez-vous santé marins » est conseillée pour l'ensemble des services médicaux. Il est cependant possible de contacter par mail le service de votre choix. Les adresses mails sont disponibles ci-dessous.

Des mesures pour éviter la transmission de la Covid-19 sont mises en œuvre lors de la consultation. Le port d'un masque de protection est obligatoire pendant toute la durée de l'examen médical ainsi qu'en salle d'attente.

Les mesures de prorogation de la validité des certificats médicaux qui avaient été prises au début de la pandémie n'ont plus cours. Il est conseillé d'**anticiper le renouvellement du certificat médical d'aptitude à la navigation** sans attendre les dates de fin de prorogation, ceci afin d'éviter l'engorgement des services médicaux.

Les personnes concernées par une visite de première inscription et venant pour la première fois doivent obligatoirement se présenter dans un des services médicaux après avoir pris contact avec le SSGM le plus proche de leur domicile.

Pour les visites de reprise après un arrêt de travail ou un congé de maternité, les marins contactent par mail ou par « Rendez-vous santé marins », le SSGM qui les suit habituellement.

Les marins qui le souhaitent peuvent solliciter à tout moment un entretien avec un médecin des gens de mer en le motivant.

Les gens de mer présentant un risque particulier vis-à-vis du coronavirus sont incités à demander un entretien auprès d'un médecin des gens de mer.

Les employeurs peuvent également solliciter une évaluation de l'aptitude médicale d'un de leur salarié. Cette demande devra être motivée et transmise au médecin des gens de mer. Ils doivent informer le marin de cette démarche.

Dans ces trois derniers cas, les demandes d'avis sont à formuler par mail.

Direction du Service de Santé des Gens de Mer à Paris

Ssgm.dam.dgitm@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Manche Est – Mer du Nord

Le Havre – Direction inter régionale

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Dieppe

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Rouen

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Boulogne sur Mer

ssgm-boulogne.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Dunkerque

ssgm-dunkerque.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Caen

ssgm-caen.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Cherbourg

ssgm-cherbourg.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Nord Atlantique – Manche Ouest

Nantes - Direction inter régionale

ssgm-nantes.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Saint Nazaire

ssgm-nantes.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Saint-Malo

ssgm-st-malo.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Paimpol

ssgm-paimpol.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Brest

ssgm-brest.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Le Guilvinec

ssgm-guilvinec@developpement-durable.gouv.fr

Concarneau

ssgm-concarneau.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Lorient

ssgm-lorient.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Les Sables d'Olonne

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Yeu

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Noirmoutier

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Sud Atlantique

Bordeaux - Direction inter régionale

ssgm-bordeaux-arcachon@developpement-durable.gouv.fr

Arcachon

ssgm-bordeaux-arcachon@developpement-durable.gouv.fr

Rochefort

ssgm-rochefort-marennnes@developpement-durable.gouv.fr

Marennnes Oléron

ssgm-rochefort-marennnes@developpement-durable.gouv.fr

Ciboure

ssgm-ciboure@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Méditerranée

Marseille - Direction inter régionale

ssgm-marseille@developpement-durable.gouv.fr

Toulon-Nice

stephane.balp@developpement-durable.gouv.fr

Corse

jean-louis.battesti@developpement-durable.gouv.fr

Sète – Port la Nouvelle

antenne-ssgm-sete.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

OUTRE MER

Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthelemy, Les Saintes, La Désirade, Marie Galante

patrick.miqueu@developpement-durable.gouv.fr

Martinique

brigitte.joly@developpement-durable.gouv.fr

Saint Pierre et Miquelon

jose.campos@secuspm.com

Guyane

forplou.ag@orange.fr

La réunion

morienn.peton@developpement-durable.gouv.fr

Mayotte

g.javaudin@chmayotte.fr

Nouvelle Calédonie

herve.lecoq@cht.nc

Polynésie Française

mdgm@affaires-maritimes.pf

Les employeurs maritimes et les gens de mer peuvent obtenir des renseignements sur les mesures de prévention à mettre en œuvre dans leurs entreprises auprès des services médicaux.

Parallèlement, le **Centre de ressources d'aide psychologique en mer** est disponible pour apporter un **soutien psychologique** aux marins en difficulté : c.jego@ch-saintnazaire.fr